**Section B - Dispositions Spécifiques**

*[Les Dispositions Spécifiques des Conditions Particulières (« CP ») traitent des exigences spécifiques au pays, au projet et au contrat non couvertes par les Conditions Générales (« CG »). Toute personne qui fait l’ébauche des Dispositions Spécifiques devrait connaître parfaitement les dispositions des CG et toutes les exigences spécifiques du Contrat. Des conseils juridiques sont recommandés lors de l’amendement des dispositions ou de l’ébauche de nouvelles dispositions.*

*Les Dispositions Spécifiques Standard préparées par la JICA et insérées dans cette Section B des CP* ***devront être utilisées sans modification.****]*

|  |  |
| --- | --- |
| Clause sous-jacente 1.6 (Entrée en vigueur du Contrat) | *[S’il est applicable, les autres conditions d’entrée en vigueur doivent être indiquées.]* |
| Clause sous-jacente 1.13(Conformité aux Lois) | *[S’il est applicable, toute exception autre que celles énoncées dans l’E/N et l’A/D doit être indiquée.)* |
| Clause sous-jacente 1.17 (Réunion de Contrôle de Qualité de la Construction) | *[La Clause sous-jacente suivante doit être ajoutée si la Réunion de Contrôle de Qualité de la Construction devra être organisée pour le Projet.]*La/Les phrase(s) suivante(s) doit/doivent être ajoutée(s) en tant que Clause sous-jacente 1.17 :« La Réunion de Contrôle de Qualité de la Construction (Réunion CQC) doit être tenue pour l’assurance de la qualité et la mise en œuvre harmonieuse des Travaux à chaque étape des Travaux, conformément à la Procédure Standard pour Réunion de Contrôle de Qualité de la Construction préparée par la JICA. » *[Insérer le calendrier et le lieu de la Réunion CQC.]* |
| Clause sous-jacente 4.6(**Personnel du Client)** | *[S’il est applicable, toute exception aux obligations du Personnel du Client et des autres contractants du Client sur le Site doit être indiquée.]* |
| Clause sous-jacente 5.1(**Obligations et Pouvoirs du Consultant)** | *[S’il est applicable, les exigences détaillées concernant l’approbation du Client conformément à la Clause sous-jacente 5.1(7) doivent être indiquées.]* |
| Clause sous-jacente 6.1(**Obligations Générales du Contractant)** | *[S’il est applicable, toute exemption aux obligations du Contractant conformément à la Clause sous-jacente 6.1(4) ou (7) doit être indiquée.]* |
| Clause sous-jacente 6.1(**Obligations Générales du Contractant)****Annexe 6.1.7****(Santé et Sécurité)** | *[S’il est applicable, décrire de manière détaillée.]* |
| **Clause sous-jacente 6.2**(**Caution de Bonne Exécution)** | *[La phrase suivante doit être remplacée, S’il est applicable, conformément aux dossiers d’appel d’offres du Projet ou des Directives Applicables.]* Remplacer « l’émission du Certificat d’Achèvement des Travaux par le Consultant avec l’approbation du Client sous réserve de la Clause sous-jacente 8.2 » de la Clause sous-jacente 6.2(2) par « la fin du Délai de Notification des Défauts défini à la Clause sous-jacente 11.1(2) ». |
| **Clause sous-jacente 6.4**(**Sous-traitants)** | *[S’il est applicable, les exceptions détaillées aux obligations du Contractant concernant les Sous-traitants conformément à la Clause sous-jacente 6.4(3) doivent être indiquées.]* |
| **Clause sous-jacente 6.16**(**Transport des Marchandises)** | *[S’il est applicable, les exceptions détaillées aux obligations du Contractant concernant le transport des Marchandises conformément à la Clause sous-jacente 6.16 doivent être indiquées.]* |
| **Clause sous-jacente 6.21(1)**(**Rapports d’ Avancement)** | *[S’il est applicable, les exceptions détaillées aux obligations du Contractant concernant la préparation des rapports d’avancement conformément à la Clause sous-jacente 6.21(1) doivent être indiquées.]* |
| **Clause sous-jacente 6.22**(**Sécurité du Site)** | *[S’il est applicable, les exceptions détaillées aux obligations du Contractant concernant la sécurité du Site conformément à la Clause sous-jacente 6.22doivent être indiquées.]* |
| **Clause sous-jacente 7.1**(**Commencement des Travaux)** | *[S’il y en a, les conditions additionnelles ou les exceptions au commencement des Travaux doivent être indiquées.]*  |
| **Clause sous-jacente 7.4(6)**(**Modalités de l’Exécution et Autres Questions Connexes)** | *[S’il est applicable, toute exception au transfert de propriété doit être indiquée.]* |
| **Clause sous-jacente 7.4(7)**(**Modalités de l’Exécution et Autres Questions Connexes)** | *[S’il est applicable, toute exception au paiement des redevances, prix locatifs/rentes et autres doit être indiquée.]* |
| **Clause sous-jacente 7.8**(**Dommages-intérêt moratoires)** | *[La Clause sous-jacente suivante devra être ajoutée après la Clause sous-jacente 7.7, s’il est applicable, conformément aux dossiers d’appel d’offres du Projet.]*Les phrases suivantes doivent être ajoutées à la Clause sous-jacente 7.8 : « (1)Si le Contractant ne se conforme pas à la Clause sous-jacente 7.2 *[Délai d’Achèvement]* pour des raisons dont le Contractant est principalement responsable, le Contractant doit être sujet à un avis du Client conformément à la Clause sous-jacente 18.1 *[Réclamations du Client]* , et paiera au Client, pour ce défaut, les dommages résultant du retard, à raison de zéro virgule un pour cent (0.1%) du Prix Contractuel, par jour, entre la date pertinente du Délai d’Achèvement et la date énoncée dans le Certificat d’Achèvement des Travaux. Toutefois, le montant total dû conformément à la Clause sous-jacente 7.8(1) ne dépassera pas dix pour cent (10%) du Prix Contractuel.(2) Les dommages-intérêt moratoires conformément à la Clause sous-jacente 7.8(1) doivent être les seuls dommages imputés du Contractant pour un tel défaut, sauf s’il y a résiliation conformément à la Clause sous-jacente 13.2 *[Résiliation par le Client]* avant l’achèvement des Travaux. Les dommages ne dispenseront pas le Contractant de son obligation d’achever les Travaux, ou de toutes autres tâches, obligations ou responsabilités qu’il peut avoir en vertu du Contrat. » |
| **Clause sous-jacente 16.2**(**Assurance des Travaux et de l’Équipement du Contractant)** | *[S’il y en a, l’exception à l’assurance du Contractant conformément à la Clause sous-jacente 16.2(4) doit être indiquée.]*  |
| **Clause sous-jacente 16.3**(**Assurance contre les Blessures et les Dommages à la Propriété)** | *[S’il y en a, l’exception aux exigences de l’assurance du Contractant conformément à la Clause sous-jacente 16.3(3) doit être indiquée.]*  |
| **Clause　sous-jacente 18.3(4)****(Règlement et Arbitrage)** | *[S’il est applicable, la phrase suivante doit être remplacée.]*Remplacer « Cet arbitrage doit être un arbitrage international dont la procédure d’arbitrage sera administrée par la Chambre de commerce internationale (ICC) et menée selon le Règlement d’arbitrage de la ICC. » de la Clause sous-jacente 18.3(4) par :« Cet arbitrage doit être un arbitrage international (1) dont la procédure d’arbitrage sera administrée par l’institution arbitrale indiquée dans les Données Contractuelles et menée selon le règlement d’arbitrage de cette institution ou, si spécifié dans les Données Contractuelles, (2) dont la procédure d’arbitrage sera administrée par l’Association d’arbitrage commercial du Japon (Japan Commercial Arbitration Association (JCAA)) et menée selon le Règlement d’arbitrage de la JCAA ou,　si aucune institution　arbitrale ou règlement d’arbitrage n’est indiqué dans les Données Contractuelles,　 (3)　dont la procédure d’arbitrage sera administrée par la Chambre de commerce internationale (ICC) et menée selon le Règlement d’arbitrage de la ICC. » |